

## RÈGLEMENT du VETATHLON MAZETENÇOIS

Le Vétathlon Mazetençois est organisé par le **Club ATHLÉ TENCE**.

Il se déroulera le **samedi 21 septembre 2024 à Tence** (haute-Loire) avec un départ à 14 h30

### Deux épreuves sont proposées :

- 1) Une épreuve de **vétathlon comportant 10 km de Course à pied suivis de 25 km en VTT**

Cette épreuve peut être réalisée en

- **individuel « SOLOS »** (course à pied + Vtt)
- **en relai « DUOS** (1 coureur à pied + 1 vététiste).
- Bien noter que cette année la compétition démarre par la course à pied

- 2) Une **course à pied type trail** sur un parcours nature de **10 km**

Les épreuves se déroulent principalement sur sentiers et chemins.

Sur la voie publique, les participants doivent respecter le **Code de la Route**.

Ravitaillement à mi-parcours pour chaque épreuve ainsi qu'en fin de course.

**Le casque est obligatoire pour le VTT .**

### Conditions et justificatifs d'inscription:

Epreuve ouverte aux **participant (s) (es) né (s) (es) en 2008 ou avant**.

Pour les mineur (s) (es), une autorisation parentale sera exigée en sus de la licence ou du certificat médical ou de l'attestation de fin de Parcours Prévention Santé (cf. ci-dessous).

**Licence de Triathlon ou certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition pour les participants en individuel.**

**Certificat Médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du VTT en compétition pour le concurrent VTT.**

**Licence FFA ou Attestation de fin de Parcours de Prévention Santé (PPS) ou Certificat Médical d'Absence Contre-Indication (CACI) à la course à pied en compétition pour le coureur à pied.**